



DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

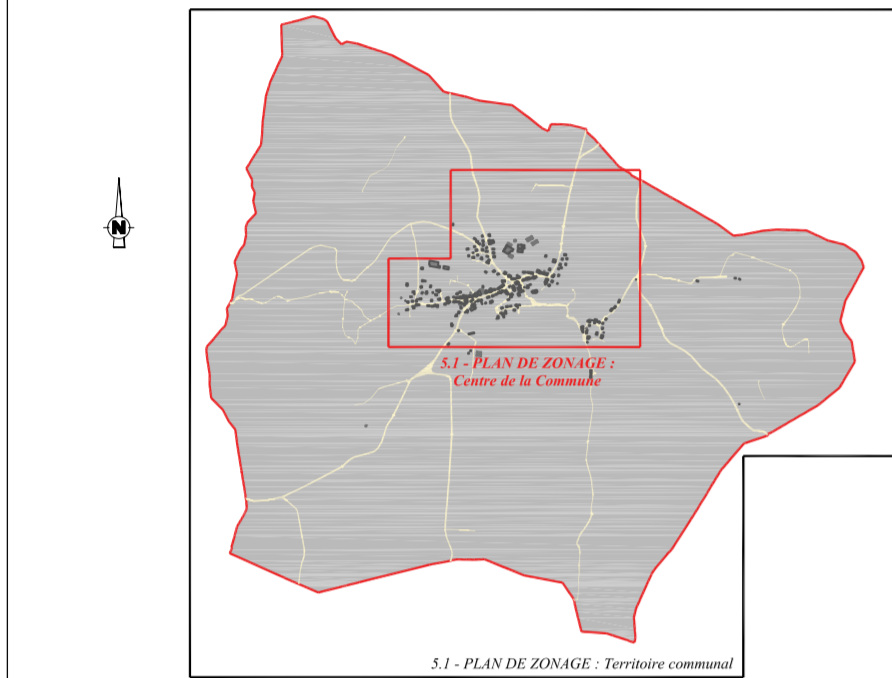
COMMUNE DE SAINT DIZIER L'EVEQUE

5.2

# Plan Local d'Urbanisme

## DOSSIER D'APPROBATION

### PLAN DE ZONAGE : Centre de la Commune



Les documents graphiques du règlement se composent des présents plans de zonage 5.1 et 5.2, ainsi que du plan des servitudes d'utilité publique 7.1

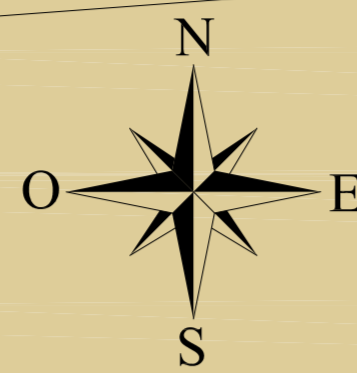
Le périmètre du Plan de Prévention des Risques d'Inondation figure au plan de zonage 5.1 du territoire communal

Prescription de la révision du PLU par délibération du conseil municipal du : .....20 février 2006  
Arrêt du PLU par délibération du conseil municipal du : .....24 juillet 2007  
Enquête publique réalisée : .....du 20 novembre 2007 au 21 décembre 2007  
Approbation du PLU par délibération du conseil municipal du : .....05 décembre 2008

**Cabinet RUEZ & Associés**  
SARL de Géomètres-experts fonciers  
19, Rue du Maréchal Leclerc - 25200 MONTBELIARD  
tél. 03-81-91-72-03 - fax. 03-81-91-31-99

05082 - Septembre 2008

**Avertissement**  
Ce cartouche signifie que le présent dossier a fait l'objet de reprographie externe au Cabinet RUEZ & Associés qui a remis un exemplaire original sur support papier à la commune. Celui-ci décline dans ce cas toute responsabilité à l'égard d'exemplaires qui pourraient avoir été édités (par suite d'absence de couleurs ou autres défauts).



**LEGENDE**

- Limite de zones du PLU
- Limite de secteurs du PLU

**Zones Urbaines :**

- U zone urbaine à vocation essentiellement d'habitat
- U centre zone au tissu urbain dense, à vocation essentiellement d'habitat
- U église secteur accueillant l'église et le cimetière, et de préservation de l'édifice

**Zones A Urbaniser :**

- AU1 zone à ouvrir à l'urbanisation lors d'une opération d'aménagement d'ensemble
- AU2 zone à ouvrir à l'urbanisation après modification ou révision du PLU

**Zones Agricoles :**

- A zone de protection agricole
- Aa secteur de protection agricole non constructible

**Zones Naturelles :**

- N zone de protection naturelle
- N carrières secteur réservé à l'exploitation des carrières

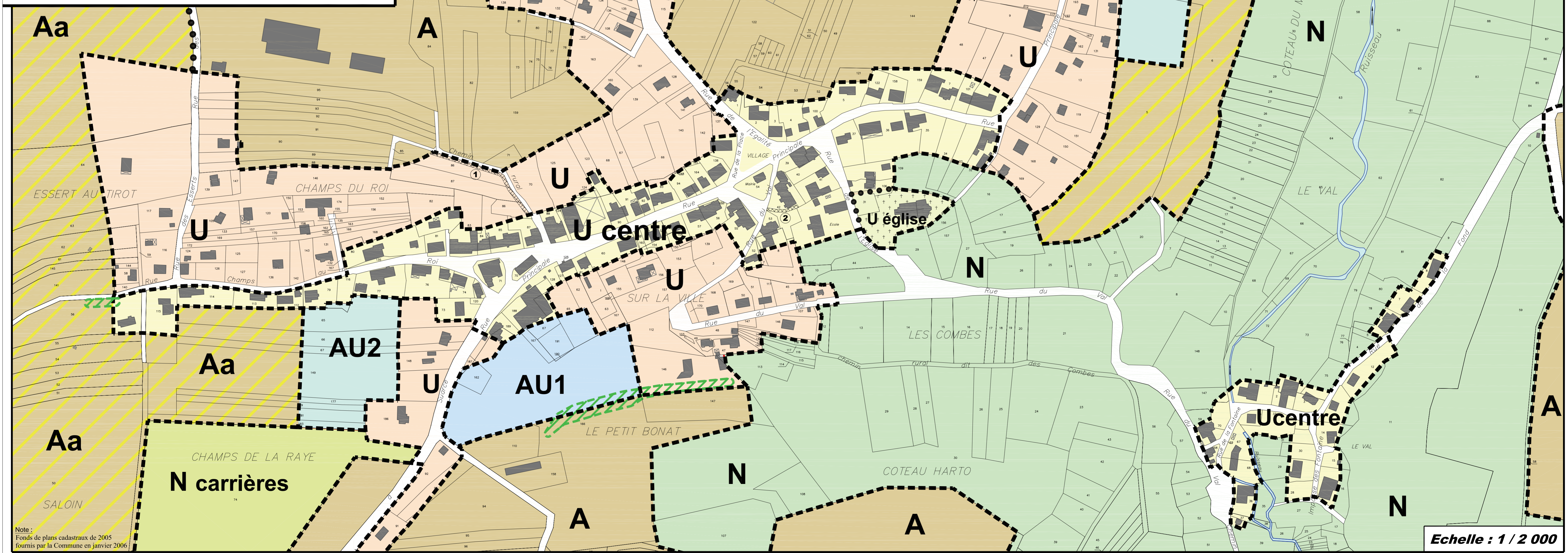
**Autres prescriptions du PLU :**

- 1 Emplacements Réservés

**Dispositions relatives au paysage :**  
(article L123-1, 7° du code de l'urbanisme)

Éléments caractéristiques du paysage à préserver : haies, bosquets et arbres isolés à préserver eu égard à leurs intérêts écologiques et paysagers

Origine Cadastre © Droits de l'état réservés



Echelle : 1 / 2 000

Note : Fonds de plans cadastraux de 2005 fournis par la Commune en janvier 2006